

### AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussignée, **ANNE GIROUX**, Chef Plan expertise technique, Production et Transport - Direction régionale Montmorency – Réseaux autonomes, pour Hydro-Québec Distribution, au 2625, boul. Lebourgneuf en la ville de Québec, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

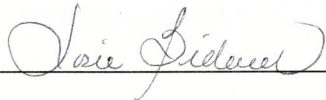
1. Le tableau R-4.3 de la réponse 4.3 de la demande de renseignements n<sup>o</sup> 1 du RNCREQ (HQD-14, document 8) transmis sous pli confidentiel, a été préparé sous mon contrôle.
2. Ce tableau présente, par réseau autonome, le détail des coûts d'exploitation ainsi que le coût des combustibles pour l'année 2010.
3. Dans un contexte où le Distributeur fait affaire avec un nombre très limité de fournisseurs, la divulgation de ces coûts par réseau autonome pourrait avoir des impacts sur la négociation des ententes à venir.
4. En effet, dans le contexte de nouveaux investissements pour des groupes ou des centrales, ou d'investissements pour des équipements de production d'énergie renouvelable (par exemple l'énergie éolienne), la divulgation de ces coûts, révèle le coût unitaire de production de chacun des réseaux autonomes, ce qui peut avantager les fournisseurs d'équipements lors des appels d'offres au détriment du Distributeur et de ses clients. Le Distributeur est d'avis que cette information pourrait servir d'indicateur du coût maximum qu'il serait prêt à payer, réduisant ainsi sa marge de manœuvre dans la négociation. Cette situation est plus préoccupante lorsque le nombre de fournisseurs est très limité.
5. Le Distributeur demande à la Régie de se prévaloir des dispositions de l'article 30 de sa loi constitutive pour interdire toute divulgation du tableau R-4.3 de la demande de renseignements n<sup>o</sup> 1 du RNCREQ (HQD-14, document 8) déposée sous pli confidentiel.

6. Tous les faits allégués au présent document sont vrais.

Et j'ai signé à Québec, ce 8 novembre 2011.

  
ANNE GIROUX

Déclaré solennellement devant moi à Québec,  
ce 8 novembre 2011.

  
\_\_\_\_\_

